

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 30 NOV. 2022

OBJET :
*Dépôt d'une déclaration
préalable dans le cadre de
l'installation d'une chambre
froide par les Restaurants
du Cœur*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 29

N° 2022.11.11

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe. Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ
REPRESENTES : Francis FAYARD (pouvoir à S. AMBLARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Annick BAROTEAUX (pouvoir à G. CASANOVA), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Thierry SANCHEZ (pouvoir à F. PLANET), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)
ABSENTS : -----

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, expose que, dans le cadre du bon fonctionnement de son activité, l'association Les Restaurants du Cœur a fait l'acquisition d'une chambre froide de 5 m² dont le plan de financement a été défini par délibération du Conseil municipal n°2022.10.09 du 25 octobre 2022.

La mise en place de cette installation nécessite la création, par la collectivité, d'une dalle béton sur la parcelle communale mise à disposition de l'association (parcelle sise Rue Alfred Favot et cadastrée BL 913).

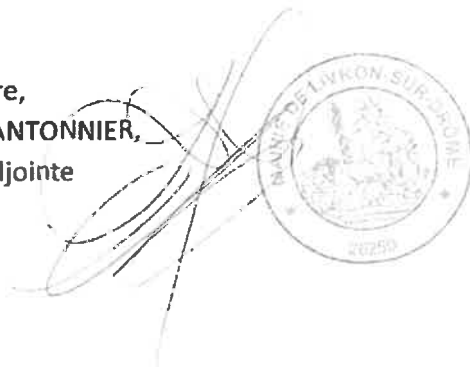
Ce projet est soumis au dépôt d'un dossier de « Déclaration préalable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 28 Pour et 1 Abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer, au titre des dispositions du Code de l'urbanisme, un dossier de « déclaration préalable » dans la perspective de l'installation de cette chambre froide.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire,
Nathalie MANTONNIER,
Première Adjointe



La secrétaire de séance,